

Le ministère de la Culture met en chantiers sa grande réforme

Déconcentration, réorganisation des directions centrales, statut des musées SCN, le plan de transformation du ministère est ambitieux, du moins dans les intentions.

Paris. Big bang ou mesurette ? La Rue de Valois a présenté début septembre aux personnels les grandes lignes d'une réforme du ministère à l'issue incertaine. Tout dépendra des travaux menés par les différents groupes de travail, de la discussion avec les syndicats et de la détermination du ministre. Cette réforme ne vient pas de nulle part, elle s'inscrit dans le cadre d'Action publique 2022, le vaste programme du gouvernement visant à accélérer la transformation de l'administration. On en avait eu un avant-goût en novembre 2017 alors qu'une note de travail interne avait fuité, puis dans une synthèse mise en ligne sur le site ad hoc du gouvernement.

Accélérer la déconcentration

Le gros de la réforme concerne le fonctionnement même du ministère. Prenant la suite de Françoise Nyssen, Franck Riester entend déconcentrer le plus de décisions possible vers les directions régionales des Affaires culturelles, les services à compétence nationale (SCN, ou musées rattachés directement au ministère) et mêmes certains établissements publics, tous plus proches du terrain. Ceci pour une plus grande réactivité et afin de réorienter l'administration centrale vers des missions plus stratégiques. Cinquante-sept mesures sont dans le viseur : de l'attribution des labels à la délivrance de l'autorisation de sortie temporaire d'un bien culturel en passant par l'octroi d'aides diverses et l'approbation des projets scientifiques et culturels. Plusieurs de ces déconcentrations nécessiteraient un changement de la loi. Des transferts que dénonce la CGT-Culture (à l'origine des fuites des documents) : « *La perte d'expertise nationale nous ferait revenir avant sa création et la constitution de ses réseaux.* »

L'ampleur des réformes déterminera le niveau des suppressions de postes en administration centrale et la modification de son organigramme. La réforme des trois grandes directions du ministère que sont la direction générale des Patrimoines, la direction générale de la Création artistique et la direction générale des Médias et

des Industries culturelles apparaît clairement dans la liste. D'autant que le ministre voudrait créer une nouvelle direction (ou au minimum une délégation ministérielle) qui regrouperait l'éducation artistique et culturelle (EAC), le Pass culture et l'enseignement supérieur. Il souhaiterait aussi regrouper diverses fonctions au sein d'un secrétariat général qui s'en trouverait ainsi renforcé, au détriment des autres directions. Le statut des SCN (souvent évoqué dans ces colonnes) et l'avenir de la RMN-Grand Palais figurent également à l'agenda.

Le programme d'Emmanuel Macron

Curieusement, la liste des réformes comporte des mesures qui ne relèvent pas d'une réorganisation à proprement parler et qui sont des programmes à part entière, comme la mise en place du Pass culture, le renforcement de l'EAC, le laboratoire de la francophonie au château de Villers-Cotterêts, la structuration de la formation en écoles d'art, la réorganisation (tant attendue) des résidences d'artistes ou le développement des métiers d'art. Plusieurs groupes de travail ont d'ailleurs déjà été créés comme celui sur la politique de l'emploi artistique piloté par [Bruno Racine](#). Prises toutes ensemble, ces mesures constituent la feuille de route du ministre et coïncident avec les promesses de la présidentielle de 2017.

Le ministre souhaite que les évolutions soient mises en œuvre autour du 1er janvier 2020, au moins pour la réforme du ministère.